



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes du Pays de Sommières
Du Jeudi 27 février à 18h30
Sous la Présidence de Pierre MARTINEZ, Président

DATE DE SEANCE

27 février 2025

DATE DE CONVOCAION

20 février 2025

DATE D'AFFICHAGE

20 février 2025

DÉLIBÉRATION 2025/02/01

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 30 JANVIER 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	36
Présents	23
Pouvoirs	9

VOTE

Votants	32
Abstentions	0
Exprimés	32
Contre	0
Pour	32

Étaient présents :

Membres titulaires : Alain THEROND ; Alex DUMAS ; André SAUZEDE ; Béatrice LECCIA ; Bernard CHLUDA ; Carole NARDINI ; Christine EXBRAYAT ; Fabienne DHUISME ; Fabrice LACAN ; Jean-Michel ANDRIUZZI ; Jean-Pierre BONDOR ; Laurence COURT ; Loïc LEPHAY ; Marie-José PELLET ; Michel DEBOUVERIE ; Patrick CAMPABADAL ; Pierre MARTINEZ ; Sandrine GUY ; Sandrine SERRET ; Véronique MARTIN

Membres suppléants avec voix délibérative : Alain TROCHARD ; Jean-Louis NICOLAS ; Sylvie FEUILLADE

Étaient excusés :

Alain HERAUD (pouvoir à Véronique MARTIN) ; Bernadette POHER (pouvoir à Pierre MARTINEZ) ; Cécile MARQUIER (pouvoir à Alex DUMAS) ; Jean-Christophe MORANDINI (pouvoir à Béatrice LECCIA) ; Jean-Claude MERCIER (pouvoir à André SAUZEDE) ; Josette COMPAN-PASQUET (pouvoir à Sandrine GUY) ; Marc LARROQUE (pouvoir à Fabienne DHUISME) ; Ombeline MERCEREAU (pouvoir à Bernard CHLUDA) ; Patrick BLONDELLE ; Sylvain RENNEN (pouvoir à Alain THEROND)

Secrétaire de séance : Béatrice LECCIA

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays de Sommières que :

- La liste des délibérations du Conseil communautaire du 30 janvier 2025 a été mise en ligne le 31 janvier 2025 ;
- Les délibérations du 30 janvier 2025 ont été transmises et rendues exécutoires par visa de la Préfecture du 4 février 2025 ;
- Le procès-verbal du 30 janvier 2025 a été envoyé par voie numérique aux délégués communautaires le 20 février 2025 et sera mis en ligne dans la semaine suivant son approbation ;
- Les observations formulées en séance ont été retranscrites sur le procès-verbal.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil communautaire du 30 janvier 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme*

Sommières, le 28 février 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000296-20250227-20252802-1230-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2025
Publication : 03/03/2025

Le Président – Pierre MARTINEZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes du Pays de Sommières
Du Jeudi 27 février à 18h30
Sous la Présidence de Pierre MARTINEZ, Président

DATE DE SÉANCE

27 février 2025

**DATE DE
CONVOCAION**

20 février 2025

DATE D’AFFICHAGE

20 février 2025

DÉLIBÉRATION 2025/02/02

RESSOURCES HUMAINES :

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS –
ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DU 30 JANVIER 2025**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	36
Présents	23
Pouvoirs	9

VOTE

Votants	32
Abstentions	0
Exprimés	32
Contre	0
Pour	32

Étaient présents :

Membres titulaires : Alain THEROND ; Alex DUMAS ; André SAUZEDE ; Béatrice LECCIA ; Bernard CHLUDA ; Carole NARDINI ; Christine EXBRAYAT ; Fabienne DHUISME ; Fabrice LACAN ; Jean-Michel ANDRIUZZI ; Jean-Pierre BONDOR ; Laurence COURT ; Loïc LEPHAY ; Marie-José PELLET ; Michel DEBOUVERIE ; Patrick CAMPABADAL ; Pierre MARTINEZ ; Sandrine GUY ; Sandrine SERRET ; Véronique MARTIN

Membres suppléants avec voix délibérative : Alain TROCHARD ; Jean-Louis NICOLAS ; Sylvie FEUILLADE

Étaient excusés :

Alain HERAUD (pouvoir à Véronique MARTIN) ; Bernadette POHER (pouvoir à Pierre MARTINEZ) ; Cécile MARQUIER (pouvoir à Alex DUMAS) ; Jean-Christophe MORANDINI (pouvoir à Béatrice LECCIA) ; Jean-Claude MERCIER (pouvoir à André SAUZEDE) ; Josette COMPAN-PASQUET (pouvoir à Sandrine GUY) ; Marc LARROQUE (pouvoir à Fabienne DHUISME) ; Ombeline MERCEREAU (pouvoir à Bernard CHLUDA) ; Patrick BLONDELLE ; Sylvain RENNEN (pouvoir à Alain THEROND)

Secrétaire de séance : Béatrice LECCIA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 12 décembre 2024,

Considérant la nécessité d'apporter des modifications au tableau des emplois,

Monsieur le Président rappelle que la délibération n°2025/01/04 du Conseil communautaire du 30 janvier 2025 présentait le tableau des emplois suivant :

TABLEAU DES EMPLOIS AU 30-01-2025		
TC	TNC	TOTAL
154	110	264

Il est proposé aujourd'hui la création de l'emploi suivant, dans le cadre du recrutement d'un coordonnateur des déchetteries, et afin d'ajuster le tableau de l'emploi au grade actuel du candidat retenu :

- La création d'un emploi à temps complet au cadre d'emplois des agents de maîtrise (tous grades).

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la création de cet emploi, portant ainsi le tableau des emplois :

TABLEAU DES EMPLOIS AU 28-02-2025		
TC	TNC	TOTAL
155	110	265

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures.
 Pour extrait certifié conforme*

Sommières, le 28 février 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000296-20250227-20252802-1231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2025
 Publication : 03/03/2025

Le Président – Pierre MARTINEZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes du Pays de Sommières
Du Jeudi 27 février à 18h30
Sous la Présidence de Pierre MARTINEZ, Président

DATE DE SÉANCE

27 février 2025

**DATE DE
CONVOCAION**

20 février 2025

DATE D'AFFICHAGE

20 février 2025

DÉLIBÉRATION 2025/02/03

TOURISME, PATRIMOINE :

CO-FINACEMENT D'UN PROJET DE PRÉ-INVENTAIRE ET DE VALORISATION DES CONSTRUCTIONS EN PIERRES SÈCHES SUR LE PAYS DE SOMMIÈRES

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	36
Présents	24
Pouvoirs	9

VOTE

Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Contre	0
Pour	33

Étaient présents :

Membres titulaires : Alain THEROND ; Alex DUMAS ; André SAUZEDE ; Béatrice LECCIA ; Bernard CHLUDA ; Catherine LECERF ; Carole NARDINI ; Christine EXBRAYAT ; Fabienne DHUISME ; Fabrice LACAN ; Jean-Michel ANDRIUZZI ; Jean-Pierre BONDOR ; Laurence COURT ; Loïc LEPHAY ; Marie-José PELLET ; Michel DEBOUVERIE ; Patrick CAMPABADAL ; Pierre MARTINEZ ; Sandrine GUY ; Sandrine SERRET ; Véronique MARTIN

Membres suppléants avec voix délibérative : Alain TROCHARD ; Jean-Louis NICOLAS ; Sylvie FEUILLADE

Étaient excusés :

Alain HERAUD (pouvoir à Véronique MARTIN) ; Bernadette POHER (pouvoir à Pierre MARTINEZ) ; Cécile MARQUIER (pouvoir à Alex DUMAS) ; Jean-Christophe MORANDINI (pouvoir à Béatrice LECCIA) ; Jean-Claude MERCIER (pouvoir à André SAUZEDE) ; Josette COMPAN-PASQUET (pouvoir à Sandrine GUY) ; Marc LARROQUE (pouvoir à Fabienne DHUISME) ; Ombeline MERCEREAU (pouvoir à Bernard CHLUDA) ; Patrick BLONDELLE ; Sylvain RENNEN (pouvoir à Alain THEROND)

Secrétaire de séance : Béatrice LECCIA

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'en Conseil communautaire du 14 décembre 2023 a été actée une demande de subvention au titre du Leader pour cofinancer la réalisation d'un pré-inventaire de son patrimoine en pierre sèche, en partenariat avec les acteurs locaux du patrimoine :

- Mission 1 : Pré-inventaire du bâti en pierre sèche avec l'association Une Pierre sur l'Autre de Louis Cajun – 7 250 € TTC
- Mission 2 : Pré-inventaire du patrimoine culturel immatériel de la pierre sèche avec l'agence Amphiculture de Sébastien Balestrieri – 11 070 € TTC

Ces deux missions étant réalisées et la demande de subvention n'étant pas encore instruite au niveau de la Région, il est proposé d'y ajouter un programme d'actions pour l'année 2025 découlant de ces deux études : édition d'un ouvrage tout public pour valoriser la pierre sèche sur le territoire, programmation de visites guidées sur le Pays de Sommières et d'une projection-débat, réalisation de trois stages d'initiation à la pierre sèche (une spécifique aux associations du patrimoine local et deux tout public).

Le montant de ces actions est estimé à 18 275 € TTC.

Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter le GAL Vidourle Camargue selon le plan de financement complété ci-dessous :

Dépenses

Intitulé de la dépense/poste	Montants des investissements	Montant TTC retenus LEADER
Association Une Pierre sur l'Autre		7 250,00 €
Amphiculture		11 070,00 €
Plan de valorisation de la pierre sèche décomposé de la manière suivante :		18 275€
Edition d'un livre grand public		5 275 €
Organisation de 6 visites guidées		5 000 €
Soirée documentaire et débat		2 000 €
Organisation stages pierre sèches		6 000 €
Total	0,00 €	36 595,00 €

Plan de financement

Financeurs	Part	Montant TTC
Autofinancement CCPS	36%	13 174,00 €
Aide LEADER	64%	23 421,00 €
Total	100%	36 595,00 €

Monsieur le Président sollicite le Conseil communautaire qui, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de soutenir le plan de financement ci-dessous et de **déposer un dossier** de demande de subvention au GAL Vidourle Camargue.

Le cas échéant, la Communauté de Communes du Pays de Sommières pourra modifier, dans la limite de 15%, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme*

Sommières, le 28 février 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000296-20250227-20252802-1232-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2025
Publication : 03/03/2025

Le Président – Pierre MARTINEZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes du Pays de Sommières
Du Jeudi 27 février à 18h30
Sous la Présidence de Pierre MARTINEZ, Président

DATE DE SÉANCE

27 février 2025

**DATE DE
CONVOCAION**

20 février 2025

DATE D’AFFICHAGE

20 février 2025

DÉLIBÉRATION 2025/02/04

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS_:

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COORDINATION DANS LE
CADRE DE L’ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR CITEO EN MATIÈRE
DE DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE POUR RECYCLAGE DES DÉCHETS
D’EMBALLAGES MÉNAGERS ISSUS DE LA CONSOMMATION HORS
FOYER AVEC CITEO**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	36
Présents	24
Pouvoirs	9

VOTE

Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Contre	0
Pour	33

Étaient présents :

Membres titulaires : Alain THEROND ; Alex DUMAS ; André SAUZEDE ; Béatrice LECCIA ; Bernard CHLUDA ; Catherine LECERF ; Carole NARDINI ; Christine EXBRAYAT ; Fabienne DHUISME ; Fabrice LACAN ; Jean-Michel ANDRIUZZI ; Jean-Pierre BONDOR ; Laurence COURT ; Loïc LEPHAY ; Marie-José PELLET ; Michel DEBOUVERIE ; Patrick CAMPABADAL ; Pierre MARTINEZ ; Sandrine GUY ; Sandrine SERRET ; Véronique MARTIN

Membres suppléants avec voix délibérative : Alain TROCHARD ; Jean-Louis NICOLAS ; Sylvie FEUILLADE

Étaient excusés :

Alain HERAUD (pouvoir à Véronique MARTIN) ; Bernadette POHER (pouvoir à Pierre MARTINEZ) ; Cécile MARQUIER (pouvoir à Alex DUMAS) ; Jean-Christophe MORANDINI (pouvoir à Béatrice LECCIA) ; Jean-Claude MERCIER (pouvoir à André SAUZEDE) ; Josette COMPAN-PASQUET (pouvoir à Sandrine GUY) ; Marc LARROQUE (pouvoir à Fabienne DHUISME) ; Ombeline MERCEREAU (pouvoir à Bernard CHLUDA) ; Patrick BLONDELLE ; Sylvain RENNERT (pouvoir à Alain THEROND)

Secrétaire de séance : Béatrice LECCIA

Monsieur le Vice-Président rappelle que la loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire (loi AGEC adoptée en 2020,) vient renforcer les dispositions relatives à l'obligation de tri des déchets, notamment ceux collectés par les entreprises, commerces, administrations, collectivités, évènements, etc... Elle prévoit la généralisation de la collecte séparée pour le recyclage des déchets d'emballages des produits consommés hors foyer à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'éco-organisme chargé de la filière emballages ménagers recyclables, Citéo, a lancé un appel à projet visant à accompagner financièrement le déploiement de la collecte sélective hors foyer.

Le Syndicat Pic et Etang a adopté sa stratégie « emballages », délibérée le 16 juin 2024. Elle prévoit des axes d'amélioration quantitative et qualitative du tri mais aussi la conduite d'actions de prévention.

Tenant compte de ces éléments, le Syndicat Pic et Etang a proposé à ses groupements membres et aux communes qui les constituent de candidater de manière conjointe à l'appel à projet lancé par Citéo. Diverses réunions de présentation et séances de travail ont été organisées à cette attention. Ainsi, les entités suivantes ont été en capacité de remettre un projet suffisamment abouti dans le temps imparti à la constitution du dossier :

- Commune de La Grande Motte,
- Commune de Mauguio-Carnon,
- Commune de Lansargues,
- Communes de Valergues,
- Commune de Villevieille ;
- Commune de Lunel-Viel,
- Agglomération du Pays de l'Or,
- Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup ;
- Communauté de communes du Pays de Sommières ;
- Lycée Victor Hugo de Lunel,
- Syndicat Mixte Entre Pic et Etang.

Compte tenu des aspects administratifs et contractuels mais aussi des compétences exercées par chacun, il a été convenu d'un portage de projet par le Syndicat Pic et Etang. La mission confiée à ce dernier consiste à :

- Coordonner les projets portés par chaque entité,
- Produire une réponse unique et candidater à l'appel à projet ;
- Régler les formalités administratives afférentes à l'appel à projet ;
- Percevoir les soutiens financiers et les redistribuer à chaque entité en fonction de l'avancement des projets et des pièces justificatives produites.

Monsieur le Président sollicite le Conseil communautaire qui, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité :

- **L'intégration** de la Communauté de communes Pays de Sommières au groupement de coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par Citéo en matière de déploiement de la collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation Hors Foyer avec Citeo ;

- **L'habilitation** du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang pour les missions précisées dans la convention annexée ;
- **Et de l'autoriser**, ou le Vice-Président délégué, à signer la convention de groupement et tout document y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme*

Sommières, le 28 février 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000296-20250227-20252802-1234-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2025
Publication : 03/03/2025

Le Président – Pierre MARTINEZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes du Pays de Sommières
Du Jeudi 27 février à 18h30
Sous la Présidence de Pierre MARTINEZ, Président

DATE DE SÉANCE

27 février 2025

**DATE DE
CONVOCAION**

20 février 2025

DATE D'AFFICHAGE

20 février 2025

DÉLIBÉRATION 2025/02/05

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES :

CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE, DISPOSITIF « NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE (NEFLE) »

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	36
Présents	24
Pouvoirs	9

VOTE

Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Contre	0
Pour	33

Étaient présents :

Membres titulaires : Alain THEROND ; Alex DUMAS ; André SAUZEDE ; Béatrice LECCIA ; Bernard CHLUDA ; Catherine LECERF ; Carole NARDINI ; Christine EXBRAYAT ; Fabienne DHUISME ; Fabrice LACAN ; Jean-Michel ANDRIUZZI ; Jean-Pierre BONDOR ; Laurence COURT ; Loïc LEPHAY ; Marie-José PELLET ; Michel DEBOUVERIE ; Patrick CAMPABADAL ; Pierre MARTINEZ ; Sandrine GUY ; Sandrine SERRET ; Véronique MARTIN

Membres suppléants avec voix délibérative : Alain TROCHARD ; Jean-Louis NICOLAS ; Sylvie FEUILLADE

Étaient excusés :

Alain HERAUD (pouvoir à Véronique MARTIN) ; Bernadette POHER (pouvoir à Pierre MARTINEZ) ; Cécile MARQUIER (pouvoir à Alex DUMAS) ; Jean-Christophe MORANDINI (pouvoir à Béatrice LECCIA) ; Jean-Claude MERCIER (pouvoir à André SAUZEDE) ; Josette COMPAN-PASQUET (pouvoir à Sandrine GUY) ; Marc LARROQUE (pouvoir à Fabienne DHUISME) ; Ombeline MERCEREAU (pouvoir à Bernard CHLUDA) ; Patrick BLONDELLE ; Sylvain RENNEN (pouvoir à Alain THEROND)

Secrétaire de séance : Béatrice LECCIA

Monsieur le Président informe que le dispositif NEFLE, lancé en septembre 2022 lors du Conseil National de la Refondation, est déployé au sein des écoles, collèges et lycées.

Ce programme a pour objectif de participer à la transformation éducative en soutenant les projets pédagogiques innovants. Il est porté par les directeurs d'établissements scolaires.

Il est relevé la nécessité de faire émerger, au niveau local, des initiatives de nature à « améliorer la réussite, le bien-être des élèves, et à réduire les inégalités scolaires ».

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sommières, seule l'école élémentaire Roger Leenhardt de Calvisson a un projet abouti à ce jour.

L'équipe enseignante porte un projet de classe extérieure et d'embellissement de la cour, lui-même intégré dans le projet d'école associant les élèves de différentes classes.

Ce projet vise à faciliter le vivre ensemble, favoriser les apprentissages, les relations au sein de l'établissement scolaire, et permettre aux élèves de s'engager dans un projet collectif.

Le projet présenté est estimé à 8 490 € (7 490 € d'achat de matériel + 1 000 € de frais d'intervenants extérieurs).

Le fonds d'innovation pédagogique déployé par l'Etat, représenté par la rectrice de l'académie de Montpellier, a été validé par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Gard.

La convention de financement a pour objet d'organiser les modalités du soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat, gestionnaire du fonds, et la CCPS en charge des dépenses afférentes au projet pédagogique. L'Etat s'engage à verser à la collectivité une subvention d'un montant maximum de 8 490 €, soit la totalité du projet.

L'Etat verse à la collectivité la somme de 2 547 €, correspondant à une avance de 30% maximum de sa participation au projet d'innovation pédagogique, et le solde à la fin de l'opération.

Monsieur le Président sollicite le Conseil communautaire qui, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique, dispositif « Notre école, faisons-la ensemble (NEFLE) » porté par l'école élémentaire Roger Leenhardt de Calvisson.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme*

Sommières, le 28 février 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000296-20250227-20252802-1236-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2025
Publication : 03/03/2025

Le Président – Pierre MARTINEZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes du Pays de Sommières
Du Jeudi 27 février à 18h30
Sous la Présidence de Pierre MARTINEZ, Président

DATE DE SÉANCE

27 février 2025

**DATE DE
CONVOCAION**

20 février 2025

DATE D’AFFICHAGE

20 février 2025

DÉLIBÉRATION 2025/02/06

FINANCES :

**AUTORISATION D’OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DE CRÉDITS DE
PAIEMENT 2025 DE L’AUTORISATION DE PROGRAMME :
RESTRUCTURATION DE L’ACCÈS ET DES HAUTS DE QUAI DE LA
DÉCHÈTERIE DE VILLEVIEILLE**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	36
Présents	24
Pouvoirs	9

VOTE

Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Contre	0
Pour	33

Étaient présents :

Membres titulaires : Alain THEROND ; Alex DUMAS ; André SAUZEDE ; Béatrice LECCIA ; Bernard CHLUDA ; Catherine LECERF ; Carole NARDINI ; Christine EXBRAYAT ; Fabienne DHUISME ; Fabrice LACAN ; Jean-Michel ANDRIUZZI ; Jean-Pierre BONDOR ; Laurence COURT ; Loïc LEPHAY ; Marie-José PELLET ; Michel DEBOUVERIE ; Patrick CAMPABADAL ; Pierre MARTINEZ ; Sandrine GUY ; Sandrine SERRET ; Véronique MARTIN

Membres suppléants avec voix délibérative : Alain TROCHARD ; Jean-Louis NICOLAS ; Sylvie FEUILLADE

Étaient excusés :

Alain HERAUD (pouvoir à Véronique MARTIN) ; Bernadette POHER (pouvoir à Pierre MARTINEZ) ; Cécile MARQUIER (pouvoir à Alex DUMAS) ; Jean-Christophe MORANDINI (pouvoir à Béatrice LECCIA) ; Jean-Claude MERCIER (pouvoir à André SAUZEDE) ; Josette COMPAN-PASQUET (pouvoir à Sandrine GUY) ; Marc LARROQUE (pouvoir à Fabienne DHUISME) ; Ombeline MERCEREAU (pouvoir à Bernard CHLUDA) ; Patrick BLONDELLE ; Sylvain RENNER (pouvoir à Alain THEROND)

Secrétaire de séance : Béatrice LECCIA

En application de l'article L 5217-10-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Vice-Président informe que par délibération n° 2024/12/08 en date du 12 décembre 2024, le Conseil communautaire a donné une autorisation spéciale d'ouverture de crédits d'investissement correspondant au tiers des crédits de paiement 2024 des autorisations de programme pour un montant total de 1 413 725€.

Au titre de l'AP/CP « Restructuration de l'accès et des hauts de quai de la déchèterie de Villevieille », le montant s'élève à 106 667 €.

Or, au vu de l'urgence de certains travaux et de l'état d'avancement de l'opération qui touche à sa fin, les crédits ayant fait l'objet d'une autorisation d'ouverture spéciale sur cette AP/CP s'avèrent insuffisants.

Aux fins de procéder au règlement des prestataires avant l'adoption du budget, il convient, au titre de l'AP/CP « Restructuration de l'accès et des hauts de quai de la déchèterie de Villevieille » :

- D'annuler l'autorisation d'ouverture spéciale de crédits d'investissement pour un montant de 106 667 € prévue par la délibération n° 2024/12/08 en date du 12 décembre 2024,
- D'autoriser l'ouverture exceptionnelle de crédits d'investissement pour un montant de 430 991€, soit le solde disponible des crédits de paiement sur l'autorisation de programme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président sollicite le Conseil communautaire qui, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'annuler** l'autorisation d'ouverture spéciale de crédits d'investissement pour un montant de 106 667 € au titre de l'AP/CP « Restructuration de l'accès et des hauts de quai de la déchèterie de Villevieille » décidée par délibération n° 2024/12/08 en date du 12 décembre 2024. Le reste des autorisations d'ouvertures spéciales de crédits reste inchangé,
- **D'ouvrir** exceptionnellement les crédits de paiement 2025 d'un montant de 430 991 € au titre de l'AP/CP « Restructuration de l'accès et des hauts de quai de la déchèterie de Villevieille »,
- **D'autoriser**, dans l'attente du vote du budget primitif 2025, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement correspondantes,
- **De préciser** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.*

Sommières, le 28 février 2025

Pour extrait certifié conforme
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000296-20250227-20252802-1237-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2025
Publication : 03/03/2025

Le Président – Pierre MARTINEZ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes du Pays de Sommières
Du Jeudi 27 février à 18h30
Sous la Présidence de Pierre MARTINEZ, Président

DATE DE SÉANCE

27 février 2025

DATE DE CONVOCAION

20 février 2025

DATE D'AFFICHAGE

20 février 2025

DÉLIBÉRATION 2025/02/07

FINANCES :

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	36
Présents	24
Pouvoirs	9

VOTE

Votants	33
Abstentions	0
Exprimés	33
Contre	0
Pour	33

Étaient présents :

Membres titulaires : Alain THEROND ; Alex DUMAS ; André SAUZEDE ; Béatrice LECCIA ; Bernard CHLUDA ; Catherine LECERF ; Carole NARDINI ; Christine EXBRAYAT ; Fabienne DHUISME ; Fabrice LACAN ; Jean-Michel ANDRIUZZI ; Jean-Pierre BONDOR ; Laurence COURT ; Loïc LEPHAY ; Marie-José PELLET ; Michel DEBOUVERIE ; Patrick CAMPABADAL ; Pierre MARTINEZ ; Sandrine GUY ; Sandrine SERRET ; Véronique MARTIN

Membres suppléants avec voix délibérative : Alain TROCHARD ; Jean-Louis NICOLAS ; Sylvie FEUILLADE

Étaient excusés :

Alain HERAUD (pouvoir à Véronique MARTIN) ; Bernadette POHER (pouvoir à Pierre MARTINEZ) ; Cécile MARQUIER (pouvoir à Alex DUMAS) ; Jean-Christophe MORANDINI (pouvoir à Béatrice LECCIA) ; Jean-Claude MERCIER (pouvoir à André SAUZEDE) ; Josette COMPAN-PASQUET (pouvoir à Sandrine GUY) ; Marc LARROQUE (pouvoir à Fabienne DHUISME) ; Ombeline MERCEREAU (pouvoir à Bernard CHLUDA) ; Patrick BLONDELLE ; Sylvain RENNEN (pouvoir à Alain THEROND)

Secrétaire de séance : Béatrice LECCIA

Monsieur le Vice-Président rappelle que le débat d'orientations budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget.

Il est obligatoire pour les régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, et les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Le DOB se déroule sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB), contenant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels éventuels, la structure et la gestion de la dette et la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Avec la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, il doit aussi faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (budget principal et budgets annexes).

Le DOB est présenté dans le diaporama annexé à la note.

Le Conseil communautaire :

- **Constate** la tenue, selon les règles administratives en vigueur, du débat d'orientations budgétaires 2025
- **Prend** acte du débat d'orientations budgétaires 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures.
 Pour extrait certifié conforme*

Sommières, le 28 février 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000296-20250227-20252802-1239-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2025
 Publication : 03/03/2025

Le Président – Pierre MARTINEZ

